

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL718

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 56, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« prévue aux I et II de l'article 32-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.